

**AUTORISATION DE DIFFUSION  
D'OEUVRES AUDIOVISUELLES  
ET CINÉMATOGRAPHIQUES À  
DES FINS NON COMMERCIALES**

**DANS LE CADRE DU PROJET  
« CARTE BLANCHE AU COLLECTIF VIDEOPHAGES »**

**L'association « Le collectif des Vidéophages »**

Association loi 1901  
36 rue des Filatiers - 31000 Toulouse  
SIRET : 449 129 451 000 26 – APE 921 B

Et

**L'association Tv Bruits**

Association loi 1901  
12 rue Fernand Lassalle - 31200 Toulouse  
SIRET : 451 183 883 00011 – APE : 922 D

Se sont associés pour promouvoir les films indépendants.

« Tv Bruits » a accordé un espace aux « Vidéophages » – une « carte blanche » - sur son site internet

[www.tv-bruits.abri.org/](http://www.tv-bruits.abri.org/) afin de diffuser les films proposés lors des soirées mensuelles.

Pour cela nous avons besoin de l'autorisation des ayants droits.

C'est pour cela que nous vous proposons de remplir ce formulaire.

**L'association Tv Bruits**

Association loi 1901  
12 rue Fernand Lassalle - 31200 Toulouse  
SIRET : 451 183 883 00011 – APE : 922 D  
Représentée par Roberto Della Torre  
En qualité de membre fondateur  
Ci-après dénommée « TV Bruits » d'une part,

ET

M., Mme, ou Mlle

Nom: .....

Prénom: .....

Agissant en son nom propre

ou au nom de l'organisme

Nom de l'organisme: .....

Adresse : .....

.....

En qualité de: .....

Ci-après dénommé « le contractant »

d'autre part,

**IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUI:**

TV Bruits est une chaîne généraliste du Tiers Secteur Audiovisuel, associative, non-commerciale et à but non-lucratif. TV Bruits ne diffuse pas de spots publicitaires pour des sociétés commerciales. Les noms des partenaires de toute nature ayant contribué au financement des programmes diffusés par TV Bruits apparaissent au sein des génériques de ces programmes. Le réseau de diffusion de TV Bruits n'a pas de limite territoriale.

**IL EST CONVENU CE QUI SUI:**

Le contractant autorise par la présente autorisation, l'association TV-Bruits à diffuser sur son site Internet, à des fins non-commerciales :

- par Internet sur son site [www.tv-bruits.abri.org](http://www.tv-bruits.abri.org) en streaming.

**Le programme suivant :**

Titre du programme : .....

Réalisateur : .....

Durée : .....

Date de production : .....

Synopsis :

.....  
.....  
.....

**Pour une durée de :**

1 mois

6 mois

Indéterminée

Cette cession est consentie à titre gracieux et sans exclusivité

Le contractant peut mettre fin à cette autorisation par écrit.

**CLAUSES PARTICULIERES :**

Le contractant déclare disposer, sans restriction ni réserve, des droits d'exploitation objets des présentes ainsi que tout recours ou action que pourrait former à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice de ses droits par TV Bruits, toute personne ou société ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du programme cité ci-dessus.

Le contractant autorise TV Bruits à citer l'organisme et le(s) réalisateur(s) dans la communication sur la programmation.

Le contractant autorise TV Bruits à utiliser des extraits des programmes ci-dessus, signalés comme tel, dans les seules bandes-annonces de présentation des programmes de TV Bruits

FAIT LE : ...../ ...../ 2007

À .....

En deux exemplaires originaux

LE CONTRACTANT

ASSOCIATION TV-BRUIITS